

PRÉSENTATION

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Statut

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Dans son rapport public annuel 2013, la Cour des Comptes définit la Fondation du Patrimoine comme un **organisme à la gestion économe et rigoureuse** qui est chargé, à l'échelle nationale, de la **mission d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

Organisation

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Missions principales

- > Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition ;
- > Participer à la réalisation de programmes de restauration ;
- > Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Entre **2000** et **2015** la Fondation du Patrimoine Auvergne c'est :

- > **1 292 projets** aidés
- > Près de **97 millions** d'euros de travaux soutenus
- > **2 927 emplois** créés ou maintenus*
- > **4,4 millions** de mécénat collecté

(*d'après l'INSEE, 1 emploi créé ou maintenu pour 33 000 euros de travaux réalisés)

CONTACTS

RÉTRO MOBILE CLUB DOMPIERROIS

Mairie, route de Vichy
03 290 DOMPIERRE SUR BESBRE
Tél. : 06 33 82 95 05
Mél : rmedomp@gmail.com
Site : www.retromobiledompierre.sitew.fr

FONDATION DU PATRIMOINE DÉLÉGATION AUVERGNE

13 rue Maréchal Foch
63000 CLERMONT FERRAND
Tél. : 04 73 30 90 01
Mél : auvergne@fondation-patrimoine.org
Site : www.auvergne.fondation-patrimoine.org



Les partenaires de la Fondation du patrimoine Auvergne :



Conception du document : Fondation du patrimoine et RMCD
Impression : ALPHA NUMÉRIQ - 03 Moulins

BON DE SOUSCRIPTION

www.fondation-patrimoine.org/43253



Allier

RESTAURATION DU VÉHICULE POMPIER ROLLAND PILAIN DE DOMPIERRE SUR BESBRE



► 1 don
=
1 déduction
d'impôt



FONDATION
DU PATRIMOINE

DESCRIPTION DU PROJET



Cette voiture a été acquise neuve en 1920, directement des établissements Rolland-Pilain à Tours, par un notable dompierrois. Elle était à l'origine carrossée en torpédo sport.



En 1929, son propriétaire décide d'en faire don au corps de sapeurs-pompiers de Dompierre-sur-Besbre. La voiture, transformée par les établissements dompierrois Duclairioir-Sennepin, est aujourd'hui l'ultime témoignage du travail de cette entreprise de carrosserie et de charronnage renommée. Elle est aussi un témoignage rare des débuts de la motorisation pour les interventions des sapeurs-pompiers. Affectée au transport de troupe durant tout son service jusqu'en 1948, le véhicule tracta également une moto-pompe contemporaine encore conservée.



Durant les années 1990, le véhicule a subi une restauration intégrale et scrupuleuse, représentant environ 1 500 heures de travail durant trois ans. Il présente aujourd'hui un aspect général très satisfaisant. Sa restauration est parfaitement conforme à son état d'origine, comme en témoigne plusieurs photos des années 1930.

La voiture est actuellement conservée par les sapeurs-pompiers dans des locaux de qualité, en l'occurrence ceux de la caserne de Dompierre-sur-Besbre. Cependant elle a été victime d'une grave avarie mécanique, nécessitant la fabrication à l'identique de nombreuses pièces-moteur, telles que piston, segmentation et chemises.

À l'issue des travaux, le véhicule fera l'objet de nombreuses présentations au public. Il redeviendra un centre d'attraction majeur à l'occasion de divers événements tels que la Foire-exposition annuelle, les Journées européennes du patrimoine, et les nombreuses manifestations organisées autour de la voiture ancienne par le Rétro-Mobile Club dompierrois (Rétromobil'en Boudeville, Vadrouille du Patrimoine, etc.).



Le montant total des travaux s'élève à 14 486 € TTC.

Nous remercions vivement par avance tous ceux qui souhaiteront participer à la restauration du Véhicule pompier Rolland Pilain de Dompierre sur Besbre.

☑ Je fais un don de€ pour aider à la restauration du Véhicule pompier, je bénéficie d'une réduction d'impôts et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

Pour les **particuliers**, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). **Un don de 100 € = 34€ à votre charge, OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (don de 66 000€ max). Un don de 100€ = 25€ à votre charge.**

Pour les **entreprises**, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). **Un don de 500 € = 200€ à votre charge.**

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt* :
 sur le revenu **ou** sur la Fortune **ou** sur les Sociétés

NOM.....

ADRESSE.....

Tél./Mél. :

Comment faire votre don ?

► Par courrier

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement à la Fondation du patrimoine Auvergne (voir coordonnées au dos). **Merçi de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine / Véhicule pompier de Dompierre sur Besbre ».** Le reçu fiscal sera adressé à l'émetteur du chèque **UNIQUEMENT.**

► Par internet

Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé en vous connectant à l'adresse suivante : **www.fondation-patrimoine.org/43253**

*Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. **Seule l'association RMCD sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre** En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

BON DE SOUSCRIPTION

